

ANNÉE 2023 - 2024

DOSSIER D'INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE

~ *CHAISSAC* ~



Dossier à rendre avant le
Vendredi 23 juin 2023,
dernier délai.


** Feuille à conserver par les parents **

INTERLOCUTEUR RESTAURANT SCOLAIRE

Vanessa RABAUD-GUILLET – Responsable des temps méridiens

→ Signaler une absence/une présence ou des problèmes de facturation :

 restauration@essartsenbocage.fr

 02.51.62.96.48 ou 06.24.30.34.84 Si nécessaire, vous pourrez laisser un message sur le répondeur.

Information repas (Attention changement)

Motifs	Délais	Facturation
Absence anticipée	Une semaine avant. Ex : le lundi pour le lundi suivant, le mardi pour le mardi suivant, etc.	Pas de facturation du repas
Maladie	Après une semaine et avant 10h le jour de l'absence	Déduction ½ tarif Elémentaire = 2.22 € Maternelle = 2.17 €
	Après 10H le jour de l'absence	Facturation du repas Elémentaire = 4.45 € Maternelle = 4.34 €
Classe fermée : grève, absence enseignant, épidémie	Grève	Pas de facturation
	Enseignant absent	Pas de facturation
	Fermeture de classe : ex : épidémie.	Pas de facturation
PAI (panier repas)	Prise en charge de l'enfant	1€
Occasionnel (Réservation non anticipée)	Enfant non inscrit le jour de réservation Planning à envoyer au moins 15 jours avant les jours de réservations pour tarif régulier.	6€
Sortie scolaire et pique-nique organisé par l'école	Il n'est pas nécessaire de prévenir – information par l'équipe enseignante.	Pas de facturation

ÉCHÉANCES DE PAIEMENT

Les paiements devront s'effectuer avant **le 25 de chaque mois**. Au-delà de ce terme, le trésor public se chargera du recouvrement.

- ⇒ Pour les familles qui règlent par **prélèvement**, la date retenue par le Trésor Public est le 25 de chaque mois (si le 25 correspond à un samedi ou un dimanche, le prélèvement interviendra le mardi suivant).
- ⇒ Pour les familles qui règlent leurs factures via internet par carte bancaire : www.PayFiP.gouv.fr ou via le site internet de la commune www.essartsenbocage.fr
- ⇒ Pour les familles qui règlent leurs factures par chèque, elles peuvent envoyer leur règlement par voie postale à la trésorerie.
- ⇒ Pour les familles qui règlent leurs factures en numéraire ou carte bancaire (dans la limite de 300 €), elles peuvent s'adresser à un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite), sur présentation de la facture.

Inscriptions

RESTAURANT SCOLAIRE

Année 2023/2024



RESTAURANT SCOLAIRE

GASTON CHAISSAC

Renseignements concernant les enfants

NOM	PRÉNOM	SEXE		DATE DE NAISSANCE	CLASSE (CP, CE1...) <i>A la rentrée</i>	JOURS DE PRÉSENCE réguliers				PRÉSENCE OCCASIONNELLE
		G	F			L	M	J	V	
										<input type="checkbox"/>
										Fournir planning prévisionnel fin de chaque mois pour le mois suivant au service Restauration scolaire

Date d'arrivée dans le service pour 2023-2024 : ____/____/____ (en cas de rentrée différée)

Enfant bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individuel (PAI) : Oui Non : NOM-PRENOM :

Observations (*régime alimentaire...*) :

Personnes à contacter en cas d'urgence (*autres que les représentants légaux*)

	Nom-Prénom	Lien de parenté	N° téléphone
1			
2			

Nom du médecin traitant : _____ Téléphone : _____

Autorisation d'hospitalisation/urgence

Je soussigné(e) Mme, M. _____

Autorise les responsables du restaurant scolaire à prendre toute mesure qui s'impose en cas d'urgence (faire appel au service de secours...).

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Droits à l'image

L'autorisation du droit à l'image est un document obligatoire en vue de diffusions de photographies et/ou vidéos de votre enfant. Vous vous réservez le droit de retirer votre autorisation à tout moment, auquel cas, vous en informerez par écrit la Mairie d'Essarts en Bocage, qui s'engage alors à ne plus diffuser les photographies et/ou vidéos représentant votre enfant. Les photographies et/ou vidéos restent la propriété de la Mairie d'Essarts en Bocage et seront archivées et/ou détruites.

Autorise la commune d'Essarts en Bocage à reproduire, diffuser ou présenter la ou les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre d'activités et/ou de sorties et représentant mon enfant désigné ci-dessus : La publication sur le site internet, les comptes Facebook, Twitter et Instagram de la commune ; la publication dans une revue, un journal ou un ouvrage ; la publication sur une affiche, une plaquette ou tout autre support municipal ; la présentation en public lors d'une exposition ; la diffusion dans les médias et la presse.

N'autorise pas la commune d'Essarts en Bocage à reproduire, diffuser ou présenter des photos de mon enfant.

Signature du responsable légal

Tourner la page SVP →

Renseignements concernant les parents

Situation familiale

Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Pacsé(e) Vie maritale Veuf(ve) Célibataire

Nom et Prénom du représentant légal 1 Père – mère – tuteur (<i>entourez la mention exacte</i>)	Nom et Prénom du représentant légal 2 Père – mère – tuteur (<i>entourez la mention exacte</i>)
Nom – Prénom : _____	Nom – Prénom : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Adresse : _____ _____	Adresse : _____ _____
Tél. dom : _____	Tél. dom : _____
Portable : _____	Portable : _____
e-mail : _____	e-mail : _____
Nom de l'employeur : _____	Nom de l'employeur : _____
Tél. travail : _____	Tél. travail : _____

N° Allocataire CAF ou MSA :



Facturation

- prélèvement automatique (**RIB à fournir : 1^{ère} année ou changement de banque**)
- paiement via-internet carte bancaire : www.PayFiP.gouv.fr ou via le site internet de la commune www.essartsenbocage.fr
- règlement par chèque bancaire ou en numéraire

Adresse de facturation et correspondance (*dans le cas de séparation ou divorce des parents*)

Adresse : _____

Par cette signature, j'atteste avoir pris connaissance des **RÈGLEMENTS**, consultables sur notre site internet www.essartsenbocage.fr (règlement intérieur et règles de vie) et je m'engage à les respecter.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Commune Essarts en Bocage à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Commune Essarts en Bocage.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 31 ZZZ 569327

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Commune Essarts en Bocage

51 rue Georges CLEMENCEAU

LES ESSARTS

85140 ESSARTS EN BOCAGE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif **Y**

Paiement ponctuel **Y**

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel : En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Commune d'Essarts en Bocage. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Commune d'Essarts en Bocage.